

La république de l'Indian Stream : un État indépendant dans le sud des Cantons-de-l'Est

Michael Jacques

Volume 23, Number 4, 2018

Afficher ses couleurs du Moyen Âge à aujourd'hui

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/88140ac>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Les Éditions Histoire Québec
La Fédération Histoire Québec

ISSN

1201-4710 (print)
1923-2101 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Jacques, M. (2018). La république de l'Indian Stream : un État indépendant dans le sud des Cantons-de-l'Est. *Histoire Québec*, 23(4), 12–14.

La république de l'Indian Stream : un État indépendant dans le sud des Cantons-de-l'Est

par Michael Jacques

Originaire de Bromptonville dans les Cantons-de-l'Est, Michael Jacques a étudié l'histoire à l'Université de Sherbrooke. S'étant spécialisé dans l'histoire industrielle du Canada au 19^e siècle, il revient souvent à une autre passion : l'histoire des Cantons-de-l'Est. Depuis plusieurs années il fait redécouvrir cette dernière grâce à des expositions muséales, un documentaire et un circuit touristique faisant partie intégrante du fameux Chemin des Cantons. Il enseigne aujourd'hui l'histoire de Sherbrooke et l'histoire des Cantons-de-l'Est à l'antenne UTA de l'Université de Sherbrooke.

En 1783 l'Empire britannique et les Patriotes de la Nouvelle-Angleterre signent le traité de Paris, mettant ainsi fin à une guerre d'indépendance longue et sanglante et officialisant l'existence des États-Unis d'Amérique. Bien que mettant fin aux hostilités, ce traité est aussi le point de départ d'une autre guerre : la guerre des frontières! En cette fin de 18^e siècle, de nombreux arpenteurs et cartographes américains et canadiens tentent de définir la nouvelle frontière américano-britannique sans grand succès. D'une part en raison de l'immensité du territoire à couvrir et du fait que l'ouest des deux pays n'est pas encore colonisé et exploité. D'autre part en raison de l'intention d'hommes politiques et de marchands voulant s'approprier le plus de terres possible. Quoi qu'il en soit, plus d'un siècle de débats houleux entre les deux pays découle de cette frontière mal établie.

Au Québec, c'est la région des Cantons-de-l'Est qui souffrira le plus de cet état de fait. Zone qui suit la frontière américaine sur plus de 300 km, les Cantons-de-l'Est font à l'origine partie des Terres de la Couronne, cette zone forestière inexploitée depuis l'époque de la Nouvelle-France. Ouverte progressivement à la colonisation entre 1791 et 1803, la région accueille d'abord des réfugiés de la guerre d'indépendance américaine qui avaient fait le choix de rester loyaux au roi d'Angleterre. C'est dans ce contexte social, historique et géographique que se glisse l'histoire méconnue de la République de l'Indian Stream, colonie s'étant déclarée indépendante face aux États-Unis et à l'Angleterre et qui, ultimement, a failli déclencher une guerre entre ces derniers.

Des débuts dans l'ère du temps

À l'origine le territoire que constitue l'Indian Stream n'est pas convoité pour des fins politiques ou même pour échapper au contrôle des cercles politiques et juridiques existants. L'endroit est d'abord développé par des spéculateurs, des hommes s'associant et achetant de grandes quantités de terres afin d'en faire la revente à profit.

La première de ces compagnies foncières est la Eastman Company, fondée en juin 1796 par Thomas Eames, Nathan Hoit, John Bradley et Jonathan Eastman après

que ces derniers eurent acheté des dizaines de milliers d'acres de terres au chef indien « King Philip » pour la somme de 5 000 \$.

Deux ans plus tard, en 1798, c'est Moody Bedel, Nathaniel Wales et David Gibbs qui font affaire avec « King Philip », lui achetant ainsi des terres pour la somme de 3 100 \$ et fondant la Bedel Company. La simple existence de ces deux compagnies est quelque peu cocasse étant donné que, autant aux États-Unis qu'au Canada, il existe alors des lois interdisant quiconque d'acheter des terres aux autochtones!

Les deux compagnies fonctionnent sur le même principe. Soit on revend en grandes quantités à d'autres spéculateurs, soit on vend des lots de 100 acres à des particuliers. Ces particuliers ne payent rien pendant les deux premières années. Ils doivent alors prouver qu'ils sauront mettre en valeur la terre en construisant une maison et en défrichant au moins cinq acres. Par la suite, ils commencent les paiements qui peuvent s'échelonner sur de nombreuses années (le prix est de 1 \$ à 2 \$ l'acre selon la qualité du sol et l'emplacement).

Toujours est-il que la Bedel Company s'en sort mieux que son compétiteur, cela grâce à Moody Bedel qui donne le contrat de construire un moulin à farine et un moulin à scie à un certain Ebenezer Fletcher en plus de faire construire une route au cœur de l'Indian Stream. Brillant procédé qui augmente la valeur des lots tout autour et qui permet à Bedel de vendre jusqu'à 86 000 acres en cinq ans! Les derniers lots sont vendus vers 1820 et, en 1824, l'Indian Stream est une petite colonie de 285 âmes et d'une superficie d'environ 150 000 acres.

Les disputes territoriales à l'origine de la République

Beaucoup ont présenté la République de l'Indian Stream comme un des éléments déclencheurs de la dispute frontalière canado-américaine. Toutefois, l'explication serait plutôt inverse et ce sont les débats sur la frontière qui ont mené à la constitution de l'Indian Stream. Les disputes en question prennent d'abord forme à la frontière du Nouveau-Brunswick dans les années 1810. Grâce à la découverte de documents par Richard Hale Junior

dans les années 1950, nous savons dorénavant qu'une commission ayant pour but de trouver une solution à ces problèmes territoriaux prend place dès 1816 sous le nom de Maine Boundary Commission. Au sein de cette commission on retrouve des représentants américains, dirigés par l'honorable Salma Hale, et des représentants canadiens, dont le chef est Ward Chipman, un Néo-Brunswickois diplômé de l'Université Harvard.

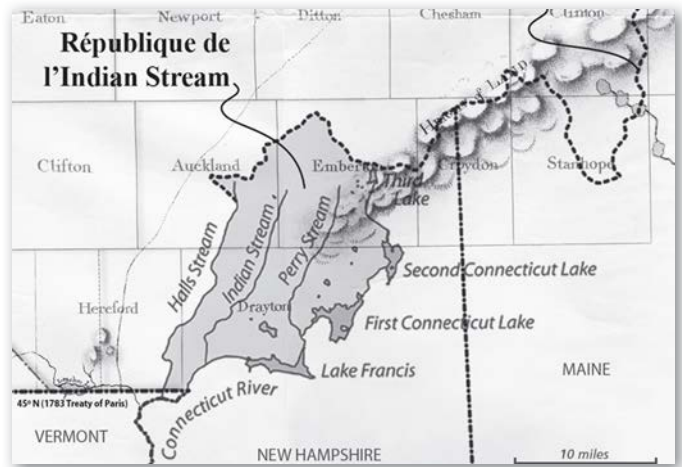
Cette commission débat et enquête durant de nombreuses années, mais sans jamais réellement arriver à un terrain d'entente entre les belligérants. Envisageant de demander l'arbitrage de Guillaume 1^{er}, souverain du Royaume des Pays-Bas, dès 1819, ils ne font la demande à ce dernier qu'en 1822. Celui-ci présente ses conclusions à la fin de l'année 1831, mais comme elles sont favorables au Canada et à la Grande-Bretagne, elles sont rejetées par le Congrès américain en juin 1832.

Durant toute cette période de surplage politique, les habitants des territoires disputés, comme l'Indian Stream, sont tiraillés entre deux systèmes politiques, deux systèmes judiciaires et, surtout, deux systèmes de taxation sur les biens et les terres. Voilà la véritable explication de cette « anomalie » géographique qu'est la République de l'Indian Stream.

De région frontalière à République

La fondation de la République de l'Indian Stream est en fait directement liée à la réaction du Congrès américain face aux conclusions du souverain néerlandais en 1832, car c'est quelques jours plus tard, le 11 juin 1832, qu'est fondé un comité chargé d'écrire la Constitution du nouvel État. Le Comité est formé de David Mitchell, Luther Parker, Phineas Willard, Hermau Bechelder et Nathan Judd. Cette Constitution est officiellement adoptée le 9 juillet suivant et a pour but de représenter les intérêts des 400 habitants de l'Indian Stream. En 13 actes, elle est grandement inspirée du « Bill of Rights » britannique et de la déclaration d'indépendance américaine. On y retrouve le droit de chacun à la liberté d'expression et de religion, le droit du gouvernement de mettre en place un système de taxation et un système judiciaire, le droit de chacun d'être représenté équitablement en justice et les assises d'un système démocratique. À noter qu'à cette époque le droit de vote s'applique aux hommes blancs, propriétaires terriens et âgés de plus de 21 ans, ce qui ne correspond qu'à 75 des 400 habitants de l'Indian Stream.

Le gouvernement est alors formé de cinq membres élus : Richard J. Blanchard, Jeremiah Tabor, Burley Blood, Abner Hyland et William White. À ceux-ci s'ajoute le même Luther Parker qui a participé à la mise en place de la Constitution. Ce cordonnier du New-Hampshire est dorénavant responsable de la cour de justice de l'État.



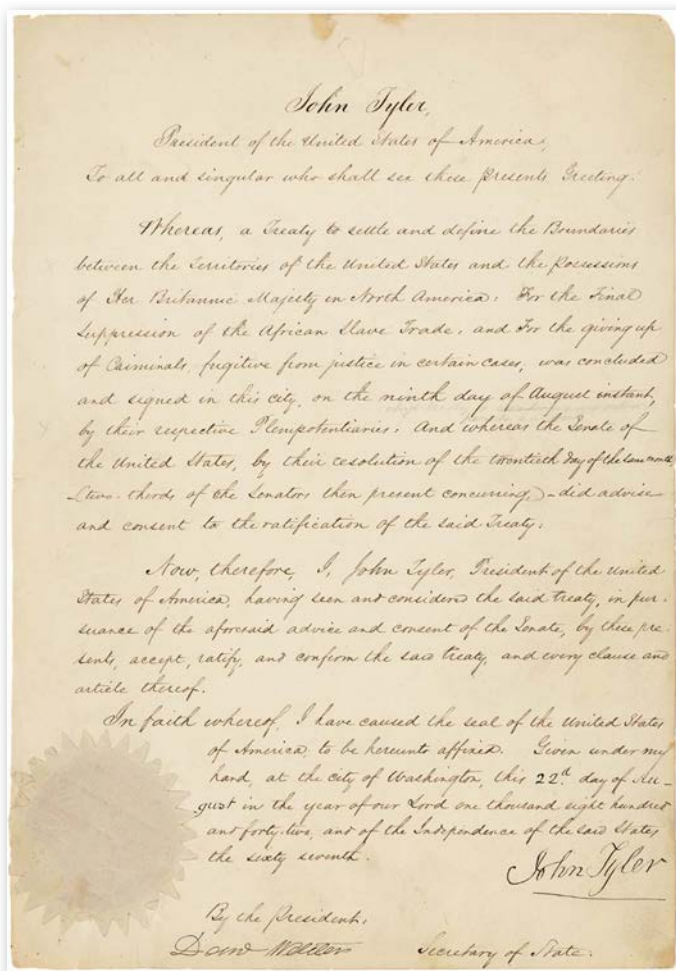
Carte de la république Indian Stream.
(Source : Musée d'East Hereford)

L'escalade de la violence : la guerre évitée de justesse

Les débuts de la fin de la République de l'Indian Stream sont marqués par une série d'arrestations. En janvier 1835, l'un des habitants du jeune territoire, Enos Rowell, est arrêté par un shérif du New-Hampshire pour dettes impayées. Scandalisés, ses congénères demandent aussitôt sa libération. Ils contactent un juge canadien établi à Sherbrooke, John Fletcher, qui envoie une lettre à Lord Aylmer, lieutenant-gouverneur du Canada, et à Charles Richard Vaughan, consul britannique en terre américaine, afin d'expliquer l'illégalité de cette arrestation et de faire libérer Rowell.

En mars les choses s'enveniment lorsque, confrontés au même shérif qui avait arrêté Enos Rowell, Clark Haynes et Reuben Sawyer résistent à une arrestation par la violence. Luther Parker est fait prisonnier sous mandat canadien en juin et tente de se faire libérer encore une fois en passant par C.R. Vaughan, cela sans grand succès, puisque Lord Gosford, gouverneur général du Canada, appuie l'initiative du shérif canadien.

John Tyler, arrêté début octobre de la même année, est aussitôt libéré par une milice de ses frères de l'Indian Stream. Alors que la tension entre l'Indian Stream, le Canada et les États-Unis est à son point culminant; c'est l'arrestation de Richard Blanchard qui va mettre le feu aux poudres.



Arrêté à la fin du mois d'octobre 1835 par un shérif canadien, Alexander Rea, Richard Blanchard est aussitôt libéré par des camarades armés. Cette fois, le shérif Rea est blessé par balle et fait prisonnier au sein de l'Indian Stream. Pendant que la Grande-Bretagne profite de l'incident comme argument diplomatique en vue de prendre le contrôle du territoire, les États-Unis passent à l'action. Le Congrès américain adopte une motion pour l'annexion du territoire disputé. La milice du New-Hampshire, formée d'une quarantaine d'hommes sous les ordres du gouverneur Badger et du général Low, encercle l'Indian Stream dès le 13 novembre 1835 avant de finalement l'envahir par la force en février 1836.

Aussitôt le gouverneur général Gosford écrit à son chargé d'affaires, Charles Bankhead, qui écrit au secrétaire d'État américain John Forsyth. La Grande-Bretagne garde un certain retrait et une certaine douceur diplomatique, ne souhaitant en aucun cas la guerre ouverte. De longues négociations reprennent donc, comme à l'époque de la Maine Boundary Commission. En 1840, les habitants de l'Indian Stream acceptent la citoyenneté américaine et fondent la ville de Pittsburg, New-Hampshire. Au traité de Webster-Ashburton de 1842, la Grande-Bretagne se voit compenser cette perte en s'appropriant un autre territoire disputé depuis de longues années, la République de Madawaska, située à la frontière entre le Maine et le Nouveau-Brunswick. C'est la fin de la guerre dite d'Aroostook, guerre qui ne vit aucun réel combat armé et aucun mort.

Ratification du traité Webster-Ashburton.
(Source : National Archives and Records Administration of the United States)

BIBLIOGRAPHIE

- AUDET, Francois Joseph. *La République de l'Indian Stream*. Éditions J. Hope et fils, 1906, 9 p.
- BROWN, Roger Hamilton. *The Struggle for the Indian Stream territory*. Western Reserve University Press, 1956, 114 p.
- DOAN, Daniel. *Indian Stream Republic: Settling New England Frontier, 175-1842*. 1997. UPNE, 287 p.
- ERWIN, James. *Declarations of Independance: Encyclopedia of American Autonomous and Secessionist Movements*, Greenwood Publishing Group, 2007, 240 p.
- HALE, Richard. «The forgotten Maine Boundary Commission», *Proceedings of the Massachusetts Historical Society*, third series, vol. 71 (Oct 1953- Mai 1957), p. 147-155.
- KEEDY, Edwin R. «The Constitution of the State of Franklin, the Indian Stream Republic and the State of Deserret». *University of Pennsylvania Law Review*, vol. 101, n° 4 (jan 1953), p. 516-528.
- MERRILL, George. *History of Coos County New-Hampshire*, Éditions W.A. Fergusson & co, 1888, 1018 p.
- SHOWERMAN, Grant et HAMMOND, Otis. «The Indian Stream Republic and Luther Parker», *The Mississippi Valley Historical Review*, vol. 3, n° 2 (sep 1916), pp. 239-240.
- TSAI, Robert. *America's Forgotten Constitutions*, Harvard University Press, 2014, 366 p.